Dernière Heure

LES BOULANGERS LYONNAIS

Lyon, 2 juillet. — 200 ouvriers boulangers, membres du syndicat, se sont réunis à la bourse du travail pour protester contre le commerce des placeurs.

Ils ont décidé la création d'un bureau de placement administré par un gérant nommé par le syndicat.

Un conseiller municipal a déclaré qu'il déposerait au conseil une demande de crédit en vue de l'organisation de ce bureau.

Les troubles de Bordeaux

Bordeaux, 2 juillet. — Trois in ividus, repris de justice, soupçonnés d'avoir incendié les kiosques des tramways ont été arrêtés et interrogés par le juge d'instruction.

Le Mouvement gréviste

A PARIS
Fin de la grève des boulangers

Paris, 2 juillet. — Comprenant qu'en persistant à faire grève ils mettaient les patrons dans l'obligation de s'adresser aux placeurs, les boulangers ont enfin décidé hier après-midi de reprendre le travail.

A BERLIN
Les cochers d'omnibus

Berlin, 2 juillet. — Une grève de cochers d'omnimbus a éclaté dans un dépôt de la Compagnie des omnibus.

Les grévistes demandent qu'on leur double le nombre des jours de congé ; une augmentation de salaire et la dispense du lavage des voitures.

Chronique locale

ROUBAIX

La Question Théâtrale

La question théâtrale va-t-elle enfin recevoir une solution ? — Elle revient aujourd'hui en discussion devant le Conseil municipal et si nos édiles ne trouvent plus aucun prétexte pour l'ajourner, on peut espérer être à peu près fixé sur ce que promet la saison 1891-92 aux Roubaisiens.

Cette saison déjà compromise par le retard prolongé mis à la nomination d'un directeur et par les nombreux engagements arrêtés actuellement parmi les bons artistes, pourrait encore être relativement satisfaisante si le choix municipal était heureux, ce qui est possible, vu la compétence et l'expérience possédées par certains postulants.

Partout, ailleurs qu'à Roubaix on se garde de discuter comparativement en public les qualités des aspirants directeurs. Ce procédé est désobligeant pour ceux dont on veut démontrer l'infériorité, et si les conseillers évitent de faire part de leurs remarques, ils exposent le public à une mauvaise gestion théâtrale,

Dans les autres villes, on fixe le chiffre de la subvention et les obligations du cahier des charges. Ceci fait, la commission spéciale procède à l'étude sérieuse des aptitudes et des garanties présentées par les aspirants directeurs; et, son choix fait, elle le soumet à la ratification du Conseil.

On se serait parait-il rallié cette année à ce mode de discussion, nous ne saurions trop en féliciter la commission des théâtres.

Voici les noms d'un certain nombre d'aspirants à la direction du Grand-Théâtre.

M. Thierry, le directeur du Grand-Théâtre l'an dernier.

M. Dernesty, ancien artiste dramatique, ancien directeur.

M. Coppé, ancien directeur de la Renaissance de Bruxelles.

M. Lourdot, ancien directeur du théâtre de Douai et Arras, en dernier lieu il administrait le théâtre de Bruges.

M. Dennery, *directeur des théâtres de Brest* et Lorient et quelques autres dons les noms nous manquent.

La plupart de ces directeurs demandent une subvention de 60,000 francs pour assurer des représentations de drames, comédies, opéras-comiques et opérettes avec orchestre roubaisien. On sait que l'ancien orchestre du théâtre réclame l'obligation pour le futur directeur de l'engager, et que cette pétition fortement appuyée au conseil, recevra probablement la solution attendue des musiciens.

On parle aussi de laisser au futur directeur la faculté de faire appel à des troupes étrangères pour quelques représentations de grand opéra. Cette combinaison sera assurément fort goûtée du public roubaisien qu'elle ne privera pas des belles auditions lyriques auxquelles il tient tant. Nous savons que ces représentations pourront être facilement assurées et peut être sans obligation d'avoir recours à l'étranger.

On assure, en outre, que la commission théâtrale préfèrerait la suppression de toute subvention, à sa division entre plusieurs établissements au détriment de l'art théâtral.

LIONEL.

Le Conseil municipal dans sa séance de ce soir, outre la question théâtrale traitée plus haut par notre collaborateur Lionel aura aussi à discuter le projet d'une adjudication pour trois nouvelles années de l'établissement de bains de la rue Saint-Antoine.

On veut, parait-il, lier la ville pour un nouveau délai, malgré que tous les Roubaisiens s'accordent à trouver les bains de la rue Saint-Antoine absolument défectueux.

Les conseillers qui sont d'avis de nous faire ce joli cadeau, possèdent probablement leur salle de bain particulière et ne sont pas astreints à s'enfermer dans les misérables cabines, ni à entrer dans les baignoires que le long usage a garnies d'une couche qu'on prendrait difficilement pour un émaillage.

Nous espérons que les conseillers républicains combattront ce nouveau bail qui s'il obtient l'approbation du conseil municipal, n'aura certainement pas celle de la population.

Un accident rue de Lannoy. Hier matin vers huit heures, un jeune garçon de six ans, Constant Liégeois, demeurant rue des Longues-Haies, revenait d'avoir été faire une course; arrivé rue de Lannoy, une bouteille qu'il portait lui échappa des mains; en voulant la rattraper, le jeune Liégeois tomba écrasant sous lui la bouteille. Lorsque des passants le relevèrent, il avait les mains et la figure ensanglantées.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, le petit blessé a été transporté *chez ses parents.*

Pris en flagrant délit de vol. — Depuis quelque temps Mlle Irma Deruder, demeurant Grande Rue, constatait que des objets disparaissaient et jamais elle n'était parvenue à mettre la main sur le voleur.

Hier matin, elle se rendit dans un cabaret en face de chez elle, et y exerça une grande surveillance.

A peine était-elle dans l'estaminet depuis un quart d'heure, qu'elle vit entrer chez elle son amant, André Leman, demeurant Fort Mallier, celui-ci sortit bientôt emportant une paire de bottines presque neuves.

Plus de doute, le voleur était bien Leman. Mlle Deruder prévint un agent de police qui procéda à l'arrestation de Leman ; celui-ci a, en effet, avoué avoir commis plusieurs vols au préjudice de sa maîtresse.

Un vol d'effets d'habillement. — Des malfaiteurs ont pénétré avant-hier soir chez M. Debruyne, graisseur, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, pendant que celui-ci était absent.

Les voleurs ont enlevé des effets d'habillement pour une somme de quarante francs environ.

Une chute dans le canal. — Avant-hier soir, une querelle éclatait sur le bord du canal, entre les nommés Vanlaere, tisserand, âgé de 28 ans et Maës. Des gros mots on en vint aux mains, et tous deux s'échangèrent de nombreux coups ; à un moment donné Maës fit un faux pas et tomba dans le canal, pendant ce temps l'autre prit la fuite.

Maës en a été quitte pour un bain froid.

Un incendie rue des Longues-Haies. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin chez M. Locussier, garçon-brasseur rue des Longues-Haies.

Les enfants en jouant avec des allumettes, avaient communiqué le feu à des déchets provenant d'un matelas qu'on venait de découdre.

L'incendie a été éteint par les voisins qui sont accourus au premier cri d'alarme.

LES GRÈVES A ROUBAIX

La situation ne change pas et rien ne fait prévoir une amélioration.

Une bagarre autour de laquelle on a fait beaucoup de bruit s'est produite hier soir à l'angle de la rue Jacquart et de la rue de France, à quelques mètres de la rue Wallon.

Une bande de grévistes assez nombreux revenait des établissements Ternynck et Réquillart et Scrive, au Beau-Chêne, où elle avait passé sans faire de manifestation, se dirigeant vers l'usine Léopold et Léon Florin, rue de France, où deux grévistes rentreurs ont repris le travail, dans l'intention de faire du charivari contre ces derniers.

Mais on les fit passer tous deux par une sortie de la rue Jacquart, les manifestants les avaient aperçus et ne manquèrent pas de les huer.

La police voulut disperser le groupe mais elle était peu nombreuse et il fallut l'intervention d'une quinzaine de gendarmes à cheval qui eurent vite raison des manifestants en les dispersant dans les rues avoisinantes.

Un des grévistes, nommé V..., âgé de 18 ans rentreur, demeurant rue de l'Arc, s'est oublié jusqu'à injurier un gendarme ; il a été immédiatement arrêté et conduit au dépôt central.

Hier à midi, des bandes de grévistes ont hué, rue de l'Espérance, un chef rentreur, nommé Paul D..., la même scène s'est renouvelée à la même heure rue de Soubise, chez le *neveu d'un chef rentreur de l'établissement* de la société anonyme (ancienne usine Delattre).

Une affaire de mœurs rue Rollin. — M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement, fut prévenu hier après-midi qu'un cordonnier de la rue Rollin, nommé Théodore Verdonck, âgé de 50 ans, avait attiré chez lui différentes petites filles âgées de 10 à 14 ans et avait tenté de se livrer, principalement sur l'une d'elles, aux derniers outrages.

Une enquête fut immédiatement ouverte et une heure plus tard, Verdonck, amené devant M. Chauveau, avoua une partie des faits qui lui sont reprochés.

C'est une petite fille de 14 ans qui a dénoncé l'ignoble personnage, la malheureuse enfant allait devenir victime de cette brute et ce n'est que par ses cris : au secours que les voisins sont accourus.

Un grave accident rue de Rome. — Un accident assez grave, s'est produit hier matin vers sept heures et demie dans la rue de Rome.

A l'extrémité de cette rue, on construit une maison. Une porte de deux mètres cinquante centimètres carrés servant la nuit à fermer l'entrée du bâtiment, avait été retirée de ses gonds et placée contre la façade.

Un manœuvre, Edouard Snap, âgé de 26 ans, demeurant Grande-Rue, fort Mulliez, 6. était appuyé contre la porte, lorsqu'un chariot du poids de 3,500 kilogs accrocha à celle-ci qui tomba entraînant sous elle le maçon. L'une des roues du lourd véhicule passa sur la porte, écrasant ainsi le malheureux manœuvre.

Ses camarades de travail témoins de l'accident, se pressèrent autour de Snap et le transportèrent dans un cabaret où M. le docteur Largillière ne tarda pas à venir lui prodiguer les premiers soins. Le médecin constata des contusions multiples au dos et aux reins ; aucune fracture n'a été constatée.

Le blessé a été transporté à l'hôpital ; si des lésions internes ne se produisent pas, un repos d'une quinzaine de jours suffira pour sa guérison.

Formation de société. — Une société de joueurs de dés et qui prend pour titre *Le Dé d'or* vient d'obtenir l'autorisation préfectorale.

Le siège est situé rue Saint-Georges.

Trieurs de laine. — Les trieurs de laine sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain samedi à huit heures précises du soir, à l'estaminet Favière, rue de Tourcoing.

Ordre du jour : Secours aux rentreurs.

Comité radical-socialiste. — Réunion générale dimanche 5 juillet, à onze heures du matin, chez M. Victor Delattre, cabaretier rue Decrême.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau. Fête du 14 juillet.

Un vol de 25 francs. — Avant hier soir, pendant que les époux Brunin demeurant rue de Beaurewaert étaient absents, un vol d'une somme de 25 fr. a été commis à leur préjudice. M. Brunin a porté plainte.

Vol d'une charrette. — Des malfaiteurs restés inconnus ont enlevé une charrette à bras chez MM. Dillies et Lemaire rue au Coq-Français.

Acte de probité. — Le sieur J. B. Robert, rattacheur, demeurant rue de la Basse Masure, a trouvé sur la voie publique, une montre et une chaîne qu'il s'est empressé de porter au bureau de M. le commissaire central où on peut les réclamer.

Un expulsé. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Ch. M..., inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Jet de pierres. — Mercredi soir, vers 9 h. 1/2, des individus ont jeté des pierres sur le théâtre des Variétés, rue Lacroix.

Le propriétaire, M. Charles Lassez, voulant s'informer de ce qui se passait, se rendit sur la rue, mais il fut accueilli par une pluie de cailloux.

L'agent Leruste fit des recherches qui restèrent vaines; les coupables n'ont pu être retrouvés.

La Jeunesse des Trompettes. — Dimanche prochain 5 juillet, la *Jeunesse des Trompettes*, qui a son siège chez M. Henri Segard, cabaretier à la *« Ville de Bradfard », rue de Lille, 224, fera sa* première sortie en ville.

Les répétitions sont depuis quelques temps suivies avec assiduité par les divers membres de cette société. Cela fait présager des succès futurs.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

La Société colombophile les « Voltigeurs de l'Enfé » établie chez M. Jules Lequenne, 160 rue Blanchemaille, rappelle aux amateurs colombophiles domiciliés dans un rayon de 20 kilomètres, son deuxième magnifique concours général international sur Orléans le mardi 14 juillet 1891 (jour de la Fête Nationale).

Prix d'honneur 1,000 fr. et plusieurs prix d'excellence.

Répartition des prix d'honneur pour pigeon seul (700 fr.) — 1er prix 50 fr., 2e 45 fr., 3e 40 fr., 4e 35 fr., 5e 30 fr., 6e et 7e 25 fr., du 8e au 14e 20 fr., du 15e au 24e 15 fr., du 25e au 40e 10 fr.

Répartition des prix d'honneur par série (300 fr.) — Série de 4 pigeons non désignés volant au même pigeonnier. 4 prix de 25 fr., série de 3 pigeons non désignés volant au même pigeonnier, 5 prix de 20 fr., série de 2 pigons non désignés volant au même pigeonnier 10 prix de 10 fr.

Chaque pigeon ne pourra obtenir qu'un seul prix d'honneur.

Mise obligatoire 2 fr., mise facultative 2 fr. — 1 prix par 8 inscriptions.

Poule unique et facultative à 0.50, poule facultative à 1 fr. (1 prix par 10 inscriptions, reliquat au dernier).

Poules facultatives à 2, 3, 5, 10 et 20 fr. (1 prix par 8 inscriptions, reliquat au dernier dans chaque catégorie.

Compte proportionnel des avances ou retard de constateurs.

Vitesse propre. — Bénéfice de parcours.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor).

Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné avec dolomètre (Vandenbusch) placé dans un lieu public,

L'inscription des pigeons se fera le dimanche 12 juillet 1891 de 2 heures à 6 heures 1/2 du soir. Des paniers seront spécialement réservés aux femelles.

***

Aujourd'hui vendredi 3 juillet, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir pour le troisième grand concours international sur Chartres.

Prix d'honneur 200 fr. répartis en 20 prix de 10 francs.

Organisé par l'Union Fédérale colombophile et la société le « Rapide » établie chez M. Jules Lepontre, place Nadaud, « Au Calvaire. »

Mise obligatoire 1 fr., mise facultative 2 fr. (1 prix par 8 inscriptions.)

Poule unique à 25 c., poule à 50 c, — 1 prix par 50 inscriptions.

Poule à 1, 2, 3. 5, 10 et 20 francs.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor).

Constation obligatoir par l'appareil automatique perfectionné avec dolomètre (Vandenbuséh) placé dans un lieu public.

Vitesse propre. Bénéfice de parcours. Compte proportionnel des avances ou retards. Des paniers seront spécialement réservés pour les femelles.

TOURCOING

UN ENFANT TAMPONNÉ

Hier soir, à 5 heures, un petit garçon de 7 ans, Henri Roussel, dont les parents tiennent l'estaminet de la *Distillerie*, rue de Paris prolongée, a été victime d'un grave accident.

L'enfant jouait avec plusieurs petits camarades derrière le peignage Pollet, rue de Dunkerque, lorsqu'ils commirent l'imprudence de s'aventurer sur la voie ferrée, en passant par le tourniquet établi en cet endroit.

Tout à coup, les enfants aperçurent le train partant de Tourcoing pour Menin à 4 heures 57 minutes. Ils se retirèrent vivement.

Le petit Roussel, resté plus en arrière, venait à peine de sortir de la voie, quand la locomotive arriva à sa hauteur.

L'enfant fut atteint par la goupille de la bielle et eut la mâchoire gauche fracturée, ainsi qu'une horrible entaille de 7 centimètres de longueur.

Le petit blessé fut transporté au domicile de ses parents et M. Vincent, médecin à Mouveaux fut appelé à lui donner les premiers soins.

MM. les docteurs Cadeau et Fichaux ont été ensuite mandés pour examiner l'enfant dont l'état est grave.

Entre sociétés de gymnastique. — En réponse à la lettre de M. Frère, président de la société municipale de gymnastique la « Tourquennoise, » les « Enfants de Tourcoing » nous adressent à leur tour une longue lettre que nous ne pouvons publier aujourd'hui et dont nous serons obligés de supprimer certains passages.

Un enfant mort de privations. — M. le docteur Durhay, de Marcq, a été appelé il y a quelques jours à constater le décès d'un jeune enfant qui était en nourrice chez une nommée Rosalie Vandewalle, 69 ans.

Frappé par l'état de maigreur du petit cadavre, M. le docteur Durhay posa diverses questions à la nourrice.

Celle-ci répondit qu'elle ne touchait que très peu d'argent de la mère de son nourrisson et que par conséquent elle ne pouvait lui donner beaucoup de soins.

Une arrestation mouvementée. — Hier soir, vers 7 heures 1/2, les agents Leruste et Debuchy ont arrêté, contour Saint-Chistophe un individu en état d'ivresse qui venait de menacer un passant, M. D..., négociant en laines rue Winoc-Choquel.

L'individu opposa une vive résistance. Un rassemblement considérable s'était formé rue de Tournai.

Un jeune homme qui a blâmé à haute voix l'attitude des agents sera aujourd'hui appelé dans le cabinet de M. commissaire de police.

Une dramatique affaire. — Nous avons succintement annoncé hier l'arrestation par la gendarmerie de Tourcoing d'un individu du Chopet, inculpé de violences graves sur sa femme et ses enfants.

Les faits qui ont amené cette arrestation sont des plus dramatiques.

L'inculpé est un sieur Louis Besquart, âgé de 55 ans, teinturier, demeurant rue du Touquet, marié et père de neuf enfants.

Plusieurs fois déjà, cet homme qui s'adonne à la boisson, a été condamné pour fraude et violences.

D'un caractère jaloux, il accuse sa femme *d'avoir des relations* avec la plupart des habitants de son quartier, et, accusation plus grave encore, d'entretenir des relations incestueuses avec un de ses fils, âgé de treize ans.

Samedi dernier, Besquart rentra ivre, et ayant dépensé l'argent de sa semaine, il ne rapportait au logis qu'un sac de charbon, puis, il ne tarda pas à réclamer de sa femme quatre sous pour aller boire du genièvre.

La malheureuse ne put lui donner cette modique somme qui n'était pas en sa possession, alors l'ivrogne se porta sur elle à des voies de fait, en s'armant tour à tour d'un tisonnier et d'une planchette, puis terrassant la pauvre femme il la mordit au bras et au visage.

Dimanche Besquart passa la journée à cuver son vin, mais le lundi matin, en se réveillant, il recommença ses violences sur sa malheureuse femme, à laquelle il tenta de faire subir une épouvantable mutilation, puis il sortit et se remit à boire jusqu'au lendemain.

Mardi après-midi, après avoir à nouveau fait une scène épouvantable chez lui, Besquart sortit dans la rue en brandissant un fort couteau, dont il manaçait de frapper quiconque approcherait.

A ce moment vint à passer M. Louis Lemaire, 65 ans; rentier, rue des Piats, qui revenait de Mont-à Leux accompagné d'un ami.

M. Lemaire, qui avait une canne, s'avança résolument vers l'ivrogne furieux, qui se précipita aussitôt sur lui en essayant de le frapper à la gorge avec son arme.

M. Lemaire d'un coup de canne réussit à parer le coup qui lui était destiné,

Néanmoins la pointe du couteau l'atteignit dans le dos et après avoir pénétré tous les vêtements entra dans les chairs à une profondeur de deux centimètres.

Fort heureusement la blessure n'a aucun caractère de gravité.

La gendarmerie informée des agissements de Besquart se rendit sur les lieux et procéda à son arrestation.

Il a été transféré hier à Lille.

Outrage à un agent de police belge. — Le 11 juin dernier, le sieur Ch. Leemrecht, 57 ans, marchand de pommes de terre à Marcq. s'était rendu à Menin avec sa voiture. Il n'était pas, parait-il, en règle avec les règlements sur le roulage, car un agent de la police belge en bourgeois, lui déclara qu'il allait lui dresser procès-verbal.

Le marchand de pommes de terre répondit à l'agent qu'il ne le connaissait pas, qu'il n'était pas en tenue, enfin que s'il voulait il l'invitait à venir embrasser la partie la plus charnue de son individu.

Le parquet de Courtrai a transmis une commission rogatoire à la gendarmerie de Tourcoing.

Outrage public à la pudeur. — Lundi, à dix heures du matin, au hameau du Plouy, les nommés Guillaume Watters, 21 ans, peigneur à la Madeleine, et Marie Gooderis, 17 ans et demie, enceinte de huit mois environ, se sont livrés, sur le bord même de la route, à un révoltant outrage à la pudeur, en présence de plus de cent femmes et enfants.

La gendarmerie de Tourcoing fait l'enquête.

Un boulanger que l'on voulait séquestrer — Au mois de novembre dernier, nous avons relaté un vol de bijoux commis au préjudice d'un brasseur de Recken qui l'avait imputé à un boulanger de Marcq-en-Baœul, lequel avait son four dans sa maison.

Le boulangé a du reste été condamné et a subi sa peine.

Samedi dernier, accompagné d'un boucher de ses amis, ils se rendit à Recken pour y reprendre différents ustensiles.

A peine était-il arrivé, que le brasseur, le père du brasseur, le fils du brasseur et trois amis se jetèrent sur notre boulanger pour le séquestrer. Le boucher tenta de délivrer son ami, mais il ne pouvait y parvenir.

Le boulanger réussit à s'emparer d'une chaise et, frappant de tous côtés, il brisa une porte, une fenêtre, etc., et gratifia ceux qui cherchaient à le maintenir de coups qui obligèrent ceux ci à lâcher prise.

Dégagé de leur étreinte, il s'enfuit à toutes jambes et passa la frontière française suivi de son ami. Il s'aperçut alors que pour tous vêtements il ne lui restait plus que ses chaussures et un lambeau de son pantalon.

Le brasseur ayant porté plainte, le procureur du roi à Courtrai a adressé une commission rogatoire à la gendarmerie aux fins d'enquête.

WATTRELOS

Un accident à St-Liévin. — La jeune Marie Plouvier, âgée de six ans, jouait hier matin près de son père, scieur de long, demeurant à St-Liévin, pendant que celui-ci était occupé à scier des madriers, dans son atelier. Par suite d'un faux pas, l'enfant tomba tout à coup sur la scie rotative, en se faisant une forte entaille au bras gauche.

Des soins lui ont été immédiatement prodigués, et le médecin chargé de la soigner a déclaré que son état n'était pas grave.

Un accident au Touquet. — Hier matin, deux scieurs de long, étaient occupés à scier un arbre, quand l'un des tréteaux le supportant, se brisa.

L'un des ouvriers, M. Pierre Fontaine, tomba et se fractura une côte; son camarade tomba sur une scie et se fit une assez grave blessure au bras droit.

Ils ont été transportés dans un cabaret du hameau, où les premiers soins leur ont été prodigués.

Une agression au Sapin-Vert. — Avant-hier soir, vers neuf heures et demie, le sieur François Labitte, employé, demeurant à Wattrelos et travaillant à Tourcoing, chez M. Valentin, revenait de son travail et passait au hameau du Sapin-Vert, lorsqu'il fut arrêté par trois individus qui le terrassèrent et le rouèrent de coups.

Labitte a porté plainte.

Médecine illégale. — A la suite d'une plainte déposée entre les mains de M. Renard, commissaire de police, celui-ci a ouvert une enquête contre une femme du hameau de la Baillerie, pour exercice illégal de la médecine.

Cette femme procédait à des accouchements sans *être munie du diplôme exigé par la loi.*

Fraude. — Le 1er juillet, vers 7 h. du matin, les préposés Dubois et Dhélin, de la brigade de Roubaix, en service aux maisons Duthoit, commune de Wattrelos, ont arrêté le nommé Pierre Declerq, nanti de 5 kil. 50 de poivre en grain, de provenance étrangère, d'une valeur de 22 fr.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Votre obligeance habituelle me fait espérer que vous voudrez bien insérer les quelques lignes ci-après :

Le *Journal de Roubaix* reproduit in-extenso, la lettre que M. Spriet, *mon cher oncle*, a lue à la séance du conseil municipal de lundi dernier. Cette lettre est un tissu de mensonges et d'insultes à mon adresse.

M. Spriet me fait un crime d'avoir opté pour la France et d'avoir obtenu ma naturalisation. Je suis né en Belgique et bien que provenant d'une famille française, j'y ai fait un congé. J'ai fait mon devoir, personne ne peut me le reprocher

En me faisant Français, j'ai fait du même coup mes quatre garçons, soldats français ; c'est un sacrifice qui plaide en ma faveur. Ce que je voudrais savoir, ce sont les obligations qui, d'après *mon cher oncle*, je dois encore à la Belgique ; je le mets au défi de m'en citer aucune.

Lui aussi est fils de belges mais étant né en France, il est tout naturel qu'il ait servi la France.

Je n'ai aucune influence à exercer sur M. le commissaire. Ce fonctionnaire n'a d'ailleurs besoin des conseils de personne pour remplir consciencieuse*ment son devoir.* La querelle ne prend pas là sa source. Tout le monde sait que mon cher oncle est locataire de M. Pollet et qu'il lui est dévoué corps et âme. J'ai eu la malencontreuse idée, l'audace de cesser de prendre ma bière chez M. Pollet; malgré toutes les sollicitations de *mon cher oncle*, je n'ai pas voulu revenir sur ma détermination. De ce moment date la haine éternelle de *mon cher parent.* Et puis j'ai aussi le toupet d'afficher mes idées républicaines, et cela ne lui plait guerre, lui, l'humble valet de M. Pollet.

En vous remerciant de votre bonne hospitalité, je vous présente, monsieur le directeur, mes civilités em pressées.

Adolphe Leslercq.

LILLE

LES FAISEUSES D'ANGES

L'illustre M. Court, dit l'Aimable.— L'affaire des avortements. — Première arrestation. — La fermière reconnaissante. — N'écrivez jamais. — Les vierges au forceps. — Une dépêche en retard. — Visite médicale. — Arrestation à sensation probable. — Adieux provisoires à M. Court.

Depuis que M. Court — le même qui a arrêté Pranzini, mon bon ! — est grand-maître de la police lilloise, le métier de journaliste d'information est devenu fort pénible. Grâce à la capture inespérée dont nous parlons plus haut, le policier de quinzième ordre est entré en relations avec M. Goron, le chef de la sûreté et il faut voir depuis comment il mène tout le monde ; son personnel, les journalistes et même — révérence parler — les magistrats qui n'hésitent pas à quitter leur cabinet du palais pour venir faire des instructions chez le Goron lillois, M. Court, — le même qui a arrêté Pranzini, mon bon !

C'est l'affaire des avortements actuellement à l'instruction qui motive ces réflexions de notre part. Dès qu'il eut arrêté la principale coupable, par le plus grand des hasards, — comme Pranzini, mon bon ! — le commis*saire central que Paris nous envie — c'est lui* qui le dit, défendit de donner à la presse aucun renseignement. La consigne a été observée. Nous avons pu tout de même nous procurer au sujet de cette affaire les renseignements suivants, dont la plupart pourront être utiles, car il les ignore complètement, à M. Court — le même qui a arrêté Pranzini, mon bon !

Premier avortement

Il y a quelques jours, une servante âgée de 23 ans, nommée Eléonore Guilnaere se présentait au bureau de police et demandait un certificat qui lui permit d'entrer au service d'un débitant de boisson.

Les agents, qui savaient que cette femme avait dû faire pratiquer sur elle, un an, environ auparavant, des manœuvres abortives, l'interrogèrent. Elle finit par déclarer qu'une sage-femme de Lille, la femme Smagghe, demeurant, 169, rue Nationale, l'avait fait avorter.

Arrestation de la coupable

On arrête la sage-femme le soir même. Pendant que les agents perquisitionnaient chez elle, la matrone trouva le moyen de déchirer une lettre dont on parvint pourtant à trouver les morceaux.

La *missive, qui fut reconstituée,* émanait d'une fermière des environs de Lille qui remerciait sans doute la femme Smagghe de l'avoir débarrassée du fruit de ses amours clandestines.

On ne trouva pas trace du fœtus dont cette vertu champêtre, mais peu farouche, avait été allégée. Cependant la servante de la sage-femme déclara qu'elle l'avait vu brûler certain jour, dans son fourneau de cuisine quelque chose qui ressemblait à un enfant mort-né.

On retira du foyer des cendres qui avaient une singulière odeur. Ces cendres ont été soumises à l'analyse d'un chimiste-expert.

Quatuor de jeunes filles

La femme Smagghe fut interrogée et déclara d'abord que ce qu'elle avait fait était pratiqué par bon nombre d'autres sages-femmes. Elle ajouta que quatre élèves sages-femmes de Lille dont nous ne donnerons pas les noms mais qui habitent l'une boulevard Victor-Hugo, l'autre la rue Léon-Gambetta et la troisième non loin de la rue Nationale avaient accompagné chez elle une de leurs collègues habitant Sin-le-Noble.

La justice décida de faire comparaître ces futures prêtresses de Lucine — soyons classique ! — et l'interrogatoire eut lieu mardi soir, dans le cabinet du faux Goron lillois, M. Court, — le même qui a arrêté Pranzini, mon bon ! — où les magistrats jugèrent à propos de se rendre.

La nuit était belle, il faisait chaud, si chaud que tout transpirait, même les secrets de l'instruction. La fenêtre du cabinet de M. Court — le même qui a arrêté Pranzini, mon bon ! — dût être ouverte et l'on chassa des environs des volets entrebaillés deux promeneurs inoffensifs que l'on prit pour des reporters.

A SIN-LE-NOBLE

Le soir même une dépêche était envoyée à M. Cottignies, juge à Douai, pour lui donner commission rogatoire d'avoir à interroger la jeune personne de Sin-le-Noble.

Cette dépêche, grâce aux progrès récents de la télégraphie ne mit que vingt-quatre heures pour parvenir à son destinataire. Ce qui explique pourquoi le juge de Douai n'a pu instrumenter qu'à midi.

Il résulte de l'examen médical que la jeune fille de Sin-le-Noble est dans un état intéressant, ce qui justifie absolument ses compagnes qui en seront quittes pour avoir passé une vilaine soirée à la police.

Ajoutons, si les magistrats instructeurs tiennent à ce détail, que la jeune fille en question va se marier et que dimanche aura lieu la première publication.

Arrestation en perspective

On nous annonce et nous le répétons sous toutes réserves qu'une autre arrestation relative à des faits analogues à ceux reprochés à la femme Smagghe, est imminente. Il s'agirait cette fois d'un homme, qui aurait pratiqué des manœuvres abortives sur plusieurs jeunes femmes.

Conclusions

Les magistrats voudront bien nous rendre cette justice que pour des gens auxquels on refuse tous renseignements, nous ne sommes pas mal informés.

Zuzez un peu, comme on dit à Marseille, votre patrie, ô Court, vous qui avez arrêté Pranzini, ce qu'il adviendrait si, vous aviez voulu nous dire quelque chose !

P. S. — Apprenons une nouvelle à M. Court.

Le quartier de l'Arsenal était en rumeur hier soir. On parlait de l'arrestation imminente du personnage que nous venons de désigner.

Une voiture dans laquelle se trouvaient cinq agents de la sûreté a stationné pendant plusieurs heures devant la porte du personnage en question qui serait accusé d'avoir pratiqué des manœuvres abortives.

Toutefois aucune arrestation n'a été opérée.

Chute grave. — Hier, M. Pierre Decorte, 52 ans, peintre chez MM. Dewacht frères, rue de l'Hôpital St-Roch, 64, travaillait chez M. L. Delcour, propriétaire, rue de Wazemmes, quand il fut pris d'un éblouissement.

Il se trouvait alors sur une échelle, à environ cinq mètres cinquante du sol, et tomba sur le pavé.

On s'empressa de lui porter secours et on constata qu'il avait une fracture du genou, et de nombreuses blessures, notamment aux reins et à la tête.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité à l'aide de la voiture d'ambulance de la rue Stappaert.

Suicide. — Le sieur Auguste-Joseph Lavesne, journalier et vidangeur, âgé de 51 ans, demeurant rue des Ateliers, 392, à Hellemmes, s'est pendu hier dans son grenier.

Comme il y était monté vers neuf heures du matin, sa femme à qui il avait annoncé il y a quelques jours, son intention d'en finir avec la vie, eut un funeste pressentiment et monta avec M. Charles Nenet, cantonnier, qui travaillait sur la route. Ce dernier coupa la corde immédiatement, mais il était trop tard et le pendu expira quelques minutes après.

M. Lavesne qui s'adonnait à la boisson avait reçu quelques observations sur sa conduite de ses deux fils âgés de 20 et 22 ans.

Ces observations lui trottaient dans la tête et, depuis lundi, il n'avait plus toute sa raison. C'est à ces motifs que l'on attribue son suicide.

Un suicide à l'hospice général. — Hier, vers midi, le sieur Ambroise-Désiré Delecroix, pensionnaire à l'hospice général, s'est pendu dans le sous-sol de cet établissement hospitalier, au fond du couloir. Depuis quelque temps, ce pen*sionnaire était à l'infirmerie;* il y a huit jours il avait même été administré.

Pour arriver à ses fins, il s'est servi de sa ceinture et d'une cravate qu'il a attachées à la charnière d'une porte, à environ deux mètres du sol, C'est M. Xavier Annoot, infirmier, qui, ayant remarqué sa disparition, l'a découvert à cet endroit. Le décès a été constaté par M. le docteur Coopens.

Accident. — Hier soir, vers huit heures, en voulant descendre du car D avant son arrêt, à l'angle des rues Solférino et d'Inkermann, une dame est tombée sur la chaussée.

Relevée aussitôt, elle fut transporté à l'estaminet Leslienne, où on constata qu'elle n'avait que quelques légères contusions aux genoux et aux bras

Vol. — La nommée Augustine-Joséphine Baratte, âgée de 21 ans, servante à Wambrechies, a été mise hier en état d'arrestation.

Cette fille est inculpée du vol, en différentes reprises, d'une somme de 105 fr. au préjudice de ses patrons, les époux Barte, cabaretiers.

Accidents.—Le jeune Clovis Caudron, 8 ans 1/2, écolier, rue de la Marmora, 36, est tombé accidentellement dans le canal, quai Vauban et en a été retiré sain et sauf par M. Désiré Dubois, bâtelier, qui n'a pas hésité à se jeter à l'eau tout habillé pour lui porter secours.

— Mercredi après-midi, vers deux heures 1/2, M. Gustave Defaux, 42 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Lezennes et travaillant à l'usine à gaz, pour le compte de M. Devos, menuisier, rue d'Iéna 19, est tombé d'une hauteur de deux mètres sur un tréteau. Il a été relevé avec une blessure à la tête et les deux poignets foulés.

— M. Ernest Bauduin, 41 ans, cour Malines 1, charretier au service de M. Segard, maître maçon, rue de Roubaix 41, passait avec un tombereau chargé de briques rue du Faubourg de Tournai, lorsque l'essieu s'est rompu. Le tombereau est tombé, ainsi que le conducteur, qui a été légèrement blessé au pied droit.

Un gardien de la paix, M. Hennon, ayant prêté aide pour relever l'attelage, a été légèrement blessé au mollet droit.

Un noyé. — Mercredi soir, vers 5 heures, M. Monteville, 51 ans, ajusteur-mécanicien, rue du Quai, 124, à La Madeleine, est tombé accidentellement dans le canal derrière l'écluse de la Poterne et s'y est noyé. Son cadavre n'a pu être retrouvé qu'environ une heure après ; il a été transporté à la Morgue.

Ce malheureux, qui n'a aucune ressource, laisse une veuve avec deux enfants.

Menus faits. — Les nommés Joseph Denis, 17 ans, demeurant à La Madeleine, et Adolphe Lagache, 20 ans, demeurant à Noyelles, ont été arrêtés pour vol de deux paires de sabots.

— Auguste Delecourt, 28 ans, filtier, rue des Robleds, 37, et Charles Delcourt, 67 ans, teinturier, cité Philanthropique, ont été arrêtés pour ivresse et rixe sur le boulevard de la Liberté.

— Le cheval attelé à la voiture de M. Hofman, loueur, rue des Postes, 176, est tombé d'un coup de sang avenue Cuvier; il a été soigné par M. Vittu, vétérinaire.

— Mercredi soir, vers six heures, M. Defbœuf, messager d'Armentières à Lille, passait avec sa voiture, rue de la Baignerie, quand les deux roues de derrière de ce véhicule se sont enfoncées dans une tranchée ouverte pour réparations au gaz et recouverte provisoirement. Il a fallu une demi-heure de travail pour arriver à les retirer. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

LE NORD

Tentative d'assassinat à Rosendael

Hier après-midi, une tentative d'assassinat a eu lieu, rue du Labyrinthe, à Rosendael. Mme Langevin, femme d'un entrepreneur de déchargement bien connu des ouvriers du port, a failli être étranglée par un individu resté inconnu, dans les circonstances suivantes :

Mme Langevin était occupée dans son jardin, lorsque survint un individu qui lui demanda de visiter son jardin ainsi que sa maison qu'il trouvait très jolie.

Cette dame, pensant avoir à faire à un fou, le laissa entrer chez elle et le suivit. Mal lui en prit ; car, arrivé dans la première chambre, l'individu sauta sur elle, la terrassa et voulut l'étrangler, en mettant son genou sur la gorge de l'infortunée.

Heureusement pour elle, sa nièce, qui était partie pour faire une course, arriva et, par ses cris, parvint à mettre l'agresseur en fuite *et sauvant sa tante.*

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de Rosendael, qui a été prévenu aussitôt.

PAS-DE-CALAIS

LE CHEMIN DE FER DE BERCK

Voici les heures officielles du voyage que doivent faire à Montreuil, MM. Yves Guyot, ministre des travaux publics et Ribot, ministre des affaires étrangères, le jour de l'inauguration du chemin de fer de Berck, à Montreuil.

Arrivée à la porte St-Justin, 4 h. 15; à la Mairie, 4 h. 45; à la Salle des fêtes, 5 h. 45. Départ, 7 heures.

Les préparatifs de la réception des ministres sont poussés avec activité. Les listes d'adhésion au lunch se couvrent de signatures.

La fête promet d'être brillante.

Tentative de viol à Lens

Lundi vers six heures du soir, la dame Boudain, née Henriette Navé, âgée de 26 ans, revenait de Loison en longeant le canal ; elle était suivie par un individu nommé Laly, *Jean-Baptiste, ouvrier mineur, âgé de 28 ans,* demeurant à Lens.

Quand ils furent à une certaine distance de toutes les habitations, Laly pressa le pas et rejoignit la dame Boudain, avec laquelle il essaya d'entamer une conversation des plus légères. Voyant qu'elle ne répondait pas à ses avances, Laly la saisit tout à coup à bras le corps et l'entraina dans un champ de blé où il tenta de lui faire subir les derniers outrages. Heureusement, les cris de la victime de cette tentative criminelle furent entendus par des ouvriers, travaillant à quelque distance de là, qui accoururent et relevèrent la pauvre femme, son agresseur ayant pris la fuite.

La dame Boudain qui porte sur le corps de sérieuses blessures a porté plainte immédiatement.

Après une enquête des plus minutieuses, M. Petit, commissaire de police à Lens, vient de procéder à l'arrestation de Laly, qui a fait des aveux complets. Laly a été conduit jeudi matin à la prison de Béthune.

Grave affaire de mœurs à Saint-Folquin

— On nous annonce de cette commune, sous toutes réserves, qu'un sieur C..., de Gravelines, aurait profité de l'état maladif d'une jeune fille de 21 ans pour en abuser brutalement.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie d'Audruick.

Nous donnerons ultérieurement à nos lecteurs de plus amples détails.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Un ignoble personnage. — Mme Vandendaele, ménagère, demeurant à Roubaix, a depuis un certain temps comme « logeur » un nommé Desmets Pierre. Il y a trois jours, cet individu invita la petite fille de Mme Vandendaele, âgée de sept ans et demi, à monter avec lui dans sa chambre,